



Audit & Conseils

Khadiri & Co

SOCIETE ANTHROPOSOPHIQUE EN FRANCE

Association Loi 1901

**Siège social : 2 et 4 Rue de la Grande Chaumière
75006 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Mesdames, Messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Société Anthroposophique en France relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'association a procédé au cours de cet exercice à l'inventaire, puis la valorisation et la comptabilisation des ouvrages de la bibliothèque en termes de livre et d'œuvres d'art, afin de refléter les actifs de l'association. Nous nous sommes assurés de la conformité de la procédure et la valorisation de ces actifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Bureau et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités du comité du bureau et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient au comité du bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au comité du bureau d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau, et qui se caractérisent par des fonds propres de 334 119 € dont un excédent de 52 197 € et un total bilan de 355 139 €.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

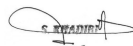
Fait à Paris

KHADIRI & Co

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie de Paris

Signé par Said Khadiri
Le 15 avr. 2026



doc_OEgV
tx_MOB21YQbZ7qr

LE BILAN

ACTIF

ACTIF	Brut	Amortissement	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations corporelles	185 070,93	48 663,37	136 407,56	39 607,64
Immobilisations en cours		-		
Participations et créances rattachées à	27 060,00	-	27 060,00	27 060,00
Autres immobilisations financières	762,20		762,20	762,20
Dépréciations des immobilisations	-762,20		-762,20	-762,20
Total Actif immobilisé	212 130,93	48 663,37	163 467,56	66 667,64
ACTIF CIRCULANT	-	-	-	-
Tiers				
Clients et comptes rattachés	2 238,50	-	2 238,50	1 837,00
État et autres collectivités publiques	-	-	-	-
Débiteurs divers et créditeurs divers	20 280,00	-	20 280,00	1 562,78
Comptes transitoires ou d'attente	-	-	-	-
Comptes de régularisation	4 382,93	-	4 382,93	65 888,15
Comptes financiers		-		
Banques, établissements financiers et	162 590,55	-	162 590,55	193 574,69
Caisse	2 179,75	-	2 179,75	1 799,08
Total Actif circulant	191 671,73		191 671,73	264 661,70
TOTAL ACTIF	403 802,66	48 663,37	355 139,29	331 329,34

LE BILAN

PASSIF

PASSIF	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital et réserves	223 254,98	223 254,98
Report à nouveau	58 667,21	21 529,33
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	52 197,03	37 137,88
Total des capitaux propres	334 119,22	281 922,19
DETTES		
Tiers		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 921,30	39 172,70
Personnel et comptes rattachés	3 080,00	3 521,00
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 057,04	4 477,16
État et autres collectivités publiques	23,57	5,73
Groupe et associés / Confédération, fédération, union,	1 888,16	1 326,56
Débiteurs divers et créditeurs divers	-	-
Comptes de régularisation	50,00	904,00
Total des dettes	21 020,07	49 407,15
TOTAL PASSIF	355 139,29	331 329,34

LE COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services	36 516,48	31 097,52
Cotisations, dons et autres	340 542,08	294 887,58
Cotisations, dons et autres		
Total	377 058,56	325 985,10
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Autres achats et charges externes	- 153 798,60	- 118 884,40
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	- 39 582,85	- 39 218,14
Charges sociales	- 14 554,05	- 18 937,16
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	- 5 717,58	- 7 069,81
Autres charges	- 112 900,00	- 107 075,00
Total	- 326 553,08	- 291 184,51
RESULTAT D'EXPLOITATION	50 505,48	34 800,59
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	1 703,01	2 361,68
Total	1 703,01	2 361,68
CHARGES FINANCIERES		
Autres charges financières	- 11,46	- 14,09
Total	- 11,46	- 14,09
RESULTAT FINANCIER	1 691,55	2 347,59
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opération de gestion		40,00
Total	0,00	40,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		- 50,30
Total	0,00	- 50,30
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	-10,30
CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition de biens	- 82 310,00	-84 500,00
Prestations	- 13 800,00	- 3 000,00
Personnel bénévole	- 231 500,00	- 189 400,00
Total	- 327 610,00	- 276 900,00
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	82 310,00	84 500,00
Prestations en nature	13 800,00	3 000,00
Bénévolat	231 500,00	189 400,00
Total	327 610,00	276 900,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	52 197,03	37 137,88

PREAMBULE

I. INTRODUCTION

1. Généralités

Forme

La Société anthroposophique en France est une association de loi 1901. Elle réunit des membres et des groupes autonomes organisés sous forme associative nommées « branches ».

Mission

La Société anthroposophique en France a pour mission de promouvoir l'étude et le développement de l'anthroposophie, dans ses dimensions générales et appliquées, ainsi que de favoriser les échanges, la recherche et la diffusion des connaissances dans les différents domaines d'activité qui s'y rattachent, en lien notamment avec le Goetheanum.

Actions

À ce titre, la Société anthroposophique en France :

- Organise des groupes d'étude, des conférences et des séminaires portant sur des thématiques anthroposophiques générales ou spécialisées (agriculture, sciences sociales, sciences de la nature, mathématiques et astronomie, médecine, pédagogie, arts, jeunesse, inclusion sociale, etc.) ;
- Met en place des dispositifs de travail collaboratif à distance permettant le partage de documents entre participants ;
- Propose des visioconférences ouvertes aux membres et au public, fondées sur des thématiques s'appuyant sur des sources anthroposophiques ;
- Organise des rencontres ou met ses locaux parisiens à disposition pour des échanges entre membres et publics ainsi que dans différents lieux en France ;
- Favorise la mise en relation entre professionnels et individus engagés dans des domaines d'application de l'anthroposophie, en France et à l'international ;
- Assure la diffusion d'informations relatives aux événements organisés par la Société, ses branches et groupes affiliés, notamment via son site internet ;
- Publie une journal interne consacrée à la vie associative et publie une revue sur des sujets de fond destiné aux membres et au public ;
- Soutient la vie artistique par l'organisation d'expositions et l'intégration de disciplines artistiques dans ses activités ;

- Contribue financièrement au fonctionnement de la Société anthroposophique générale en Suisse notamment les sections spécialisées de recherche.

Moyens

Pour la réalisation de ses missions, la Société anthroposophique en France dispose de :

- Locaux mis à disposition (siège parisien) par un prêt à usage
- Deux salariées à temps partiel (1,1 ETP), basées au siège, assurant des fonctions de secrétariat et la gestion des locaux
- L'engagement de bénévoles, qui assurent les fonctions de direction ainsi que l'organisation et la mise en œuvre des activités, actions, publications et événements.

Cette annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Elle complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

Elle comporte des informations significatives et complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle de la situation financière et du résultat.

Les informations concernent :

- la structure de l'entité,
- la situation patrimoniale,
- la situation financière,
- le résultat.

Les comptes au 31 décembre 2025 font ressortir un bénéfice de 52.197,03 € et un total de bilan de 355 139,29 €.

II. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS

1. Faits caractéristiques de l'exercice 2025

Développement et valorisation des actions anthroposophiques en France

A l'occasion du centenaire de la mort de son fondateur, Rudolf Steiner, diverses actions et initiatives ont été mises en place en 2025 à destination des membres ainsi que du grand public, afin de mieux faire connaître la Société anthroposophique en France, l'anthroposophie et ses champs d'application.

Par ailleurs, un travail approfondi d'identification des compétences et des besoins, notamment dans les milieux professionnels, a été renforcé grâce à une collaboration avec l'association Applications à impacts. Cette dynamique vise à élaborer une offre potentielle de formation et d'accompagnement destinée aux professionnels et tout particulièrement aux jeunes.

Gouvernance

Le comité prévoit un réajustement des orientations et initiatives organisationnelles engagées par les membres de la commission pour la réflexion sur les statuts. Mandatée par les membres sur présentation d'une motion (C1 et C2) lors de l'Assemblée générale de 2024, elle se considère légitime pour convoquer une Assemblée générale extraordinaire en vue de la modification des statuts, responsabilité statutaire qui revient au Comité.

Ce réajustement vise à préserver la cohérence de la gouvernance de l'association et son organisation.

2. Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

Valorisation du patrimoine de l'association.

Sur proposition du commissaire aux comptes, il a été procédé à la valorisation du patrimoine constitué par la bibliothèque de la Société anthroposophique en France.

Ces éléments ont été évalués et portés dans les comptes au 31/12/2025 auxquels se sont rajoutés la valorisation de quelques œuvres d'art.

Accompagnement du changement et optimisation des procédures.

Dans la perspective du départ à la retraite de la responsable administrative (mars 2026) et du renouvellement du poste de trésorier lors de la prochaine assemblée générale (mai 2026), plusieurs réflexions ont été menées puis concrétisées dès l'ouverture du nouvel exercice comptable au 1er janvier 2026. Ces actions visent à actualiser les pratiques et les outils, à optimiser les tâches, les suivis et les contrôles et à faciliter le partage des données. Ces évolutions ont été mises en œuvre sans alourdir le budget administratif. Par ailleurs, les démarches de clarification et les procédures initiées en 2025 ont été poursuivies et renforcées.

L'ensemble de ces améliorations a été conduit conjointement par la trésorière en fonction et la personne cooptée pour lui succéder.

III. PRINCIPES, REGLES et METHODES COMPTABLE

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des services.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, sans incidence sur la présentation des comptes annuels.
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22

La méthode de base retenue est celle des coûts historiques.

IV. INFORMATIONS SUR LA SITUATION PATRIMONIALE

ACTIF

1. Immobilisations financières

Elles sont constituées de titres. Aucun mouvement sur l'exercice 2025.
Ces participations sont valorisées à leur valeur d'acquisition historique.

	Solde au 31/12/2024	Acquisition	Sorties	Solde au 31/12/2025
ACTIF IMMOBILISÉ				
Titres de participation	27 060,00			27 060,00
Titres immobilisés (droit de propriété)	762,20			762,20
Provisions pour dépréciation des Immobilisations financières	- 762,20			- 762,20
Total Actif immobilisé	27 060,00			27 060,00

2. Immobilisations incorporelles brutes

L'ancien site internet figurant au poste des immobilisations incorporelles obsolète et amorti, a été sorti des immobilisations.

3. Immobilisations corporelles brutes

Acquisitions

Quelques travaux réalisés ont été immobilisés (mise aux normes, pour le secrétariat le rafraîchissement du bureau et le renouvellement de son équipements informatique, acquisition de mobilier pour l'accueil) pour un total de 6.017,50 €.

Valorisation du patrimoine de la SAF

Sur proposition du commissaire aux comptes, les livres de la bibliothèque et des œuvres d'art ont été évalués et intégrés à l'actif du bilan valorisant ainsi le patrimoine de la Société.
Montant cumulé de la valorisation : 96.500 €.

	Solde au 31/12/2024	Acquisition	Sorties	Solde au 31/12/2025
ACTIF IMMOBILISÉ incorporel et corporel				
Immobilisations incorporelles	3 000,00		3 000,00	0
Travaux immobilisés	43 259,76			43 259,76
Agencements installations	35 010,71	3 360,00		38 370,71
Matériel informatique	1 987,48	2 085,60		4 073,08
Autres immobilisations corporelles	2 295,48	97 071,90		99 367,38
Total Actif immobilisé	85 553,43	102 517,50	3 000,00	185 070,93

1. Amortissements

	Solde au 31/12/2024	Amortissement	Sorties des amort.	Solde au 31/12/2025
Amortissements sur immobilisations				
Immobilisations incorporelles	3 000,00		3 000,00	0
Travaux immobilisés	26 538,85	1 649,31		28 188,16
Agencements installations	14 645,41	3 111,59		17 757,00
Matériel informatique	1 415,35	634,83		2 050,18
Autres immobilisations corporelles	346,18	321,85		669,03
Total	45 945,70	5 717,58	3 000,00	48 664,37

2. Comptes de régularisation

Les éléments constitutifs de ces comptes sont les suivants :

- Charges constatées d'avance (réservations, abonnements) : 4 382,93 €

PASSIF

3. Fonds propres

Au cours de l'année 2025, évolution des fonds propres :

Fonds propres	Solde au 31/12/2024	Variation Négative	Variation Positive	Solde au 31/12/2025
Fonds associatifs	209 419,91			209 419,91
Réserves	13 835,07			13 835,07
Report à nouveau	21 529,33	37 137,88		58 667,21
Résultat de l'exercice	37 137,88	52 197,03	37 137,88	52 197,03
Total	281 922,19	89 334,91	37 137,88	334 119,22

Le résultat 2024, soit 37.137,88 €, a été affecté au compte de report à nouveau.

La réserve de 13.835,07 correspond au résultat de l'exercice 2023, couvrira le tuilage sur un trimestre du poste administratif en 2026 à l'occasion du départ à la retraite de la personne en poste.

4. Comptes de régularisation

Les éléments constitutifs de ces comptes sont les suivants :

- Produits constatés d'avance (cotisation) : 50,00 €

V. INFORMATIONS SUR LA SITUATION FINANCIERE

1. Échéance des créances et des dettes

Les créances au bilan au 31.12.2025 sont à moins d'un an.

État des créances	TOTAL	A moins d'un an	A plus d'un an
Clients et comptes rattachés	2 238,50	2 238,50	0
Débiteurs divers	20 280,00	20 280,00	0
Comptes de régularisation	4 382,93	4 382,93	0
Total	26 901,43	26 901,43	0

Un partenariat a été établi avec l'Association Pratique à Impacts (API) dans le cadre de ses activités relevant du domaine anthroposophique s'est assorti d'un soutien financier sous forme de mise à disposition de fonds formalisée par une convention. Initialement prévue pour une durée de trois ans renouvelables, cette avance a été intégralement remboursée au cours du mois de mars 2026.

État des dettes	TOTAL	A moins d'un an	A plus d'un an
Fournisseurs	11 921,307	11 921,307	0
Dettes sociales et fiscales	7 160,61	7 160,61	0
Débiteurs divers	1 888,16	1 388,16	500,00
Comptes de régularisation	50,00	50,00	0
Total	21 020,07	21 020,07	1 231,06

2. Engagements : Prêt à usage

Un prêt à usage lie la Société anthroposophique en France à la Fondation Paul Coroze pour l'utilisation des locaux parisiens. Cet engagement renouvelé le 01/07/2011 court pour une durée de dix-huit années.

3. Trésorerie

La trésorerie s'élève à 164.772,30 € contre 195.373,77 €.

Les placements sur le livret d'épargne a généré 1 701,74 € de produits financiers.

VI. INFORMATIONS SUR LE RESULTAT

1. Les ressources

Cotisations et dons

La principale ressource de la Société anthroposophique en France provient des cotisations versées par ses 1 120 membres, pour un montant total de 222 533 €.

L'écart constaté par rapport au budget prévisionnel s'élève à – 39 467 €. Des réflexions ont été engagées dès 2024 sur la politique de cotisation, et des actions ciblées à destination des membres ont été mises en œuvre en 2025 dont la validation de l'augmentation de la cotisation lors de l'AG 2025, des relances plus cadencées auprès des membres rattachés au siège et une sensibilisation auprès des trésoriers des branches.

Ces ressources sont complétées par des dons financiers.

Sur recommandation du commissaire aux comptes, une valorisation du patrimoine a été réalisée, incluant notamment les ouvrages de la bibliothèque ainsi que certaines œuvres d'art. Cet inventaire, valorisé à hauteur de 96 500 € a été comptabilisé en dons. Il bascule ainsi le résultat déficitaire de l'exercice 2025 en excédent comptable et contribue au renforcement des fonds propres de la Société anthroposophique en France.

Ventes et Prestations

Des prestations et ventes, de montants limités, viennent compléter les ressources de la Société. En 2025, de nouvelles offres à destination des membres et du public ont été développées, générant des recettes complémentaires (visio conférences, revue *Phenomen*).

Par ailleurs, une partie des charges liées à l'entretien et au fonctionnement des locaux parisiens est couverte par les produits issus des séminaires, conférences et de la mise à disposition de salles.

2. Les charges

Les charges de la Société se répartissent principalement en trois postes :

- Les dépenses liées à la vie associative (administration, gouvernance, communication), pour un montant de : 134 625 € ;
- La contribution destinée à soutenir les travaux de recherche des sections spécialisées versée à la Société anthroposophique générale (Dornach - CH) dans le cadre d'une convention, pour un montant de : 115 728 € ;
- Les frais relatifs à la gestion et l'entretien des locaux du siège, la vie culturelle qui s'y déploie, pour un montant de : 58 503 €.

Par ailleurs, une enveloppe exceptionnelle de 10 000 € a été engagée à l'occasion du centième anniversaire de la disparition du fondateur de la Société anthroposophique pour financer des actions spécifiques et exceptionnelles.

En complément, un budget de 7 000 €, financé par sponsoring, a permis l'organisation de deux événements publics en France (à Paris et à Avignon) visant à faire connaître la Société, l'anthroposophie et ses domaines d'application.

3. Les contributions volontaires

Les contributions volontaires ont été comptabilisées dans les comptes au 31 décembre 2025.

Elles correspondent principalement au travail bénévole assuré par les membres du Comité, des membres mandatés pour des missions spécifiques, ainsi que par des bénévoles impliqués dans les cercles de recherche et d'étude, l'organisation d'événements et les permanences à la bibliothèque. Évalué à 9 261 heures sur la base d'un taux horaire de 25 €, cet engagement indispensable à la vie de la Société anthroposophique en France représente une valorisation totale de 231 500 €.

Par ailleurs, des prestations mises gracieusement à disposition de la Société dans les domaines de la formation, de l'étude, de la recherche et de la communication ont été valorisées à hauteur de 14 510 €.

Concernant la mise à disposition des locaux parisiens, elle a été valorisée pour 81 600 €.

4. Effectif du personnel

L'effectif du personnel de l'association est:

- Cadre : 0
- Non Cadre : 3